

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 27 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197157012

**Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service
d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du
Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36
mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes
incluses (soumission: 3 241 329,06 \$ +
contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la
soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public
no 19-17360 (3 soumissionnaires).**

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197157012

Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission: 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission constatent avec satisfaction que la soumission est conforme à l'estimé, que six visites obligatoires du site ont été effectuées et que trois firmes ont soumissionné. La firme retenue est celle qui avait obtenu le contrat auparavant. Le Service a expliqué à la Commission que celle-ci connaît bien le travail, sans pour autant avoir été autrement avantagée dans le cadre du processus d'octroi.

De plus, les commissaires ont apprécié les explications du Service concernant la révision du devis qui a été effectuée à la suite de la prise en charge de cette activité par la nouvelle Direction de l'optimisation et de la propreté du SGPI en mai 2018. Ce travail a eu pour effet de réduire le nombre d'heures du contrat, tout en prévoyant l'inclusion de produits nettoyants écologiques et le contrôle de la qualité du service par des inspections de l'entretien effectué.

En conclusion, il est à noter que ce nouveau devis révisé contient plusieurs spécifications relatives à l'utilisation des produits écologiques.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197157012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.